

*SNIA*

NOTICE

*Protection  
Juridique*



# Protection Juridique

L'assurance protection juridique a été souscrite collectivement par le SNIA CFE-CGC et la Fédération de l'Assurance pour le compte et au profit de tous leurs adhérents afin de faire face aux litiges liés à vos activités professionnelles.

## Des avantages multiples

- > Une réponse adaptée à vos besoins,
- > Et accessible sans aucune démarche ni formalité,
- > Sans coût supplémentaire car incluse dans votre cotisation.

Avec le concours de l'Européenne de Protection Juridique (EPJ), Société spécialisée, nous vous offrons une assistance si :

- > Vous avez subi un préjudice,
- > Vous souhaitez qu'un droit qui vous est contesté soit reconnu,
- > Vous faites l'objet d'une réclamation ou mise en cause abusive.

## Etendue des prestations

Si vous êtes confronté à un litige, dans le cadre de votre activité professionnelle, l'EPJ s'engage à :

- > Examiner votre dossier et à vous conseiller sur la portée ou les conséquences de l'affaire,
- > Vous fournir une assistance amiable en vue d'aboutir à une solution au mieux de vos intérêts,
- > Prendre en charge les dépenses nécessaires à l'exercice ou à la défense de vos droits en justice.

## Pour les litiges en relation avec :

- > Votre **employeur** et relatifs à l'application ou la rupture de votre contrat de travail,
- > Un **tiers**, un **client** ou un **collègue de travail**, qu'il s'agisse d'une faute de service ou d'une faute personnelle,
- > Votre **défense pénale** en cas de mise en cause.

## Garantie des frais de justice

En cas de litige, garantie dans la limite de 20 000 € par dossier :

- > Honoraires **d'expert** ou de spécialiste,
- > Frais de tout **auxiliaire de justice**,
- > Honoraires et frais non taxables **d'avocat** (avec possibilité de choisir librement votre avocat).

## En pratique

Pour toute question relevant de votre activité professionnelle, après avoir pris connaissance des données du litige, le SNIA CFE-CGC juge de l'opportunité de transmettre votre demande à la société EPJ pour mise en œuvre de la garantie.

EPJ vous fait alors part de son avis sur la pertinence de transiger ou d'engager une instance judiciaire, en demande comme en défense.

.....

***La notice d'information complète  
protection juridique des adhérents au SNIA CFE-CGC  
est à votre disposition sur le site Internet.***



### Protection Juridique

SNIA 43, rue de Provence  
75009 Paris  
Tél. : 01 55 31 96 70  
[www.snia.fr](http://www.snia.fr)